

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°9/2021

Nomenclature ACTE :
8.4 Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 8 février** à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Secrétaire de séance : Philippe PERCHE

Date de la convocation :
2 février 2021

Date d'affichage :

AMELIORATION DES RESEAUX DE TELEPHONIE MOBILE ET INTERNET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Considérant les réclamations des habitants de Hérisson concernant l'absence ou la difficulté de fonctionnement des réseaux de téléphonie mobile et internet notamment sur le secteur du Val d'Aumance ;

Considérant la nécessité d'utiliser ces réseaux dans la vie quotidienne ;

Considérant le suivi médical à distance lié à certaines pathologies et l'urgence vitale qui peut en découler ;

Considérant que suite au développement du télétravail, il est nécessaire de résorber ces zones blanches ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de charger Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en faveur d'une amélioration du service rendu aux habitants de Hérisson,
- de prendre tous les contacts nécessaires à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 11 février 2021

Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

